



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER- STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

À une séance ordinaire tenue le 3 février 2025, à 19h00, à la salle du conseil située au 364 rue Saint-Joseph salle La Chapelle, à Laurier-Station, étaient présents :

Siège #1 - William Arsenault
Siège #2 - Jessika Daigle
Siège #3 - Suzanne Croteau
Siège #4 - Marc Legros
Siège #6 - Denis Pérusse

Est absent à cette séance :
Siège #5 - Ghislain Beaulieu

Tous forment quorum sous la présidence de madame Huguette Charest, mairesse.

Monsieur Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par madame Huguette Charest, présidente de l'assemblée, qui souhaite la bienvenue aux membres.

39-02-2025

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **ADOPTER** l'ordre du jour, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - INFORMATION

4 - ADMINISTRATION

4.1 - Adoption / Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

4.2 - Acceptation des comptes à payer / Municipalité de Laurier-Station / Janvier 2025

4.3 - Nomination / Présidente des élections 2025 / Mme Claudine Fontaine

4.4 - Vente pour taxes / MRC de Lotbinière / Année 2024

5 - URBANISME

5.1 - Promesse de vente et d'achat / Lot 6 666 140 (bande excédentaire du Boulevard Laurier)

5.2 - Promesse de vente et d'achat / Lot 6 468 728 (189, rue du Saule)



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

6 - TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 - Paiement / Pluritec Ltée / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Saint-André / Élaboration des plans et devis
- 6.2 - Paiement / Atkinsréalis Canada inc. / Honoraires professionnels / Réfection des rues Demers et Trépanier / Plans et devis
- 6.3 - Paiement / Tetra Tech QI inc. / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Saint-Joseph / Étude d'opportunité

7 - LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 - Paiement / Englobe Corp. / Honoraires professionnels / Projet aménagement pumptrack et skate-parc / Étude géotechnique
- 7.2 - Fin d'emploi / Monsieur Gaston Ouellet / Entretien / Complexe récréatif / Temps partiel
- 7.3 - Embauche / Monsieur Michel Talbot / Entretien / Complexe récréatif / Temps partiel
- 7.4 - Embauche / Madame Julianne Ouellet / Monitrice de natation et sauveteuse / Temps partiel
- 7.5 - Embauches / Camp de jour Le Tsunami / Été 2025
- 7.6 - Adoption / Camp de jour / Politique de valorisation des saines habitudes de vie

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 - Acceptation des comptes à payer / Service incendie en commun / Janvier 2025

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - INFORMATION

Madame la mairesse Huguette Charest résume les travaux de rénovation et d'amélioration réalisés au cours des dernières semaines à la piscine intérieure du Complexe Récréatif.

Madame la mairesse invite les citoyens à participer à l'événement « Plaisirs d'hiver » qui aura lieu le 21 février prochain au Parc des Alliances.

Madame la mairesse informe les citoyens qu'il est possible d'inscrire les enfants au camp de jour organisé par la Municipalité de Laurier-Station lors de la semaine de relâche.

4 - ADMINISTRATION

4.1 - Adoption / Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des conseillers :

40-02-2025



N° de résolution
ou annotation

41-02-2025

Municipalité de Laurier-Station

- **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 - Acceptation des comptes à payer / Municipalité de Laurier-Station / Janvier 2025

ATTENDU QU'une copie des comptes du mois de janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48h avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE les comptes à payer du mois de janvier 2025 pour la Municipalité de Laurier-Station s'élèvent à 836 758,31 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2025 au montant de 836 758,31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42-02-2025

4.3 - Nomination / Présidente des élections 2025 / Mme Claudine Fontaine

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le greffier-trésorier qui remplit également la charge de directeur général, peut avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec, nommer une autre personne pour agir à titre de président d'élection pour une durée n'excédant pas quatre ans ;

ATTENDU QUE lors d'une année d'élection générale, ladite demande doit être présentée au plus tard le 1er mai ;

ATTENDU QUE monsieur le directeur général Stéphane Dion recommande aux membres du conseil de nommer madame Claudine Fontaine, directrice du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de présidente d'élection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **NOMMER** madame Claudine Fontaine à titre de présidente d'élection ;
- **TRANSMETTRE** la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43-02-2025

4.4 - Vente pour taxes / MRC de Lotbinière / Année 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station est annuellement tenue, selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre à la MRC de Lotbinière la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour l'exercice financier 2024.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **APPROUVER** la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour l'exercice financier 2024 ;
- **AUTORISER** le greffier-trésorier, monsieur Stéphane Dion, à transmettre la liste des immeubles, dont les arrérages sont supérieurs à 150,00 \$ pour l'exercice financier 2024, pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Lotbinière, et ce, au plus tard le 20 mars 2025, en fonction de l'article 1023 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - URBANISME

44-02-2025

5.1 - Promesse de vente et d'achat / Lot 6 666 140 (bande excédentaire du Boulevard Laurier)

ATTENDU QUE madame Annie Petitclerc veut acquérir la parcelle de terrain excédentaire située en front de sa propriété du 146-146A, boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE ces parcelles ont été cédées par le Décret 1184-2011, du 23 novembre 2011, lors du réaménagement du boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 3,30 \$ du pied carré pour une superficie de 1 200,18 pieds carrés pour le lot 6 666 140, conformément à la résolution 229-09 ;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 3 960,58\$ pour le lot 6 666 140, excluant les taxes ;

ATTENDU QUE tous les frais relatifs à cette vente (arpenteur, notaire) sont aux frais du proposant acquéreur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** la vente à madame Annie Petitclerc du lot 6 666 140 du cadastre du Québec (bande excédentaire du boulevard Laurier) ;
- **AUTORISER** la vente au prix de 3 960,58 \$, excluant les taxes ;
- **AUTORISER** madame la mairesse, Huguette Charest, et monsieur le directeur général, Stéphane Dion, à signer l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-02-2025

5.2 - Promesse de vente et d'achat / Lot 6 468 728 (189, rue du Saule)

ATTENDU QUE suite à la signature d'une promesse de vente et d'achat signée le 29 janvier 2025 entre monsieur Alexis Noel et madame Britany Levesque et la Municipalité de Laurier-Station, représentée par monsieur le directeur général Stéphane Dion, concernant le lot 6 468 728 du cadastre du Québec (189, rue du Saule), circonscription foncière de Lotbinière ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 7\$ du pied carré, conformément aux dispositions de la Politique d'aliénation des immeubles municipaux de la Municipalité de Laurier-Station ;

ATTENDU QUE le prix de vente total est fixé à 120 849,68\$, excluant les taxes ;

ATTENDU la réception d'un acompte de quinze pourcent (15%) du prix de vente avant les taxes, soit d'un montant de 18 127,45\$;

ATTENDU QUE le montant versé en acompte sera déduit du montant payable au moment de la signature de l'acte notarié.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** la vente à monsieur Alexis Noel et madame Britany Levesque du lot 6 468 728 du cadastre du Québec (189, rue du Saule) ;
- **AUTORISER** la vente au prix de 120 819,47\$, excluant les taxes ;
- **FIXER** un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, délai calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat ;
- **AUTORISER** madame la mairesse, Huguette Charest, et monsieur le directeur général, Stéphane Dion, à signer l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - TRAVAUX PUBLICS

46-02-2025

6.1 - Paiement / Pluritec Ltée / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Saint-André / Élaboration des plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite procéder à la réfection de la rue Saint-André ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à la firme « *Pluritec Ltée* » pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-André, tel qu'il appert à la résolution 0207-23 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *Pluritec Ltée* », datée du 22 janvier 2025, au montant de 5 560,19 \$, incluant les taxes pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-André.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec Ltée* » au montant de 5 560,19 \$, incluant les taxes, pour les honoraires professionnels réalisés dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



47-02-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

6.2 - Paiement / Atkinsréalis Canada inc. / Honoraires professionnels / Réfection des rues Demers et Trépanier / Plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite procéder à la réfection et au surdimensionnement des conduites des rues Demers et Trépanier afin de permettre le prolongement du réseau sur les lots 6 292 537 et 6 292 538 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a inscrit ces travaux dans son Programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025, tel qu'il appert à la résolution 0351-22 ;

ATTENDU QUE les lots 6 292 537 et 6 292 538 offrent un potentiel de développement résidentiel à haute-densité ;

ATTENDU QUE ces lots se situent en zone d'aménagement prioritaire tel que prévu dans les outils de planification territoriale de la Municipalité de Laurier-Station ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à la firme « SNC-Lavalin inc. » au montant de 26 850,00, excluant les taxes, pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des rues Demers et Trépanier, tel qu'il appert à la résolution 0043-23 ;

ATTENDU QUE la firme « SNC-Lavalin inc. » a changé sa dénomination sociale pour « Atkinsréalis Canada inc. » le 14 septembre 2023 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « Atkinsréalis Canada inc. », datée du 23 janvier 2025, au montant de 1 543,54 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels rendus au 27 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « Atkinsréalis Canada inc. » au montant de 1 543,54 \$, incluant les taxes, pour les honoraires professionnels réalisés dans le cadre du projet de réfection des rues Demers et Trépanier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-02-2025

6.3 - Paiement / Tetra Tech QI inc. / Honoraires professionnels / Réfection de la rue Saint-Joseph / Étude d'opportunité

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite travailler en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (Ministère) afin de réaliser la réfection de la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE la rue Saint-Joseph (route 271) est sous la responsabilité du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Saint-Joseph ;



N° de résolution
ou annotation

49-02-2025

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser une étude d'opportunité afin de conclure ensuite une entente de collaboration avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé à la firme « *Tetra Tech QI inc.* » un mandat de 30 000,00 \$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la réfection de la rue Saint-Joseph, tel qu'il appert à la résolution 211-07-2024 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *Tetra Tech QI inc.* », datée du 10 janvier 2025, au montant de 7 933,27 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « *Tetra Tech QI inc.* » au montant de 7 933,27 \$, excluant les taxes, pour les honoraires professionnelles en lien avec la réalisation d'une étude d'opportunité pour la réfection de la rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - LOISIRS ET CULTURE

7.1 - Paiement / Englobe Corp. / Honoraires professionnels / Projet aménagement pumptrack et skate-parc / Étude géotechnique

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu dans son Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 l'aménagement d'infrastructures en loisirs au Parc des Alliances comprenant notamment la construction d'un skate-parc et d'une pumptrack, tel qu'il appert à la résolution 0427-23 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a octroyé un contrat à la firme « *Techni-Consultant inc.* » pour l'élaboration du devis d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'aménagement d'un skate-parc et d'une pumptrack, tel qu'il appert à la résolution 276-09-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe Corp.* » au montant de 13 736,15 \$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet d'aménagement d'un skate-parc et d'une pumptrack, tel qu'il appert à la résolution 375-12-2024 ;

ATTENDU la réception d'une facture de la firme « *Englobe Corp.* » au montant 13 158,71 \$, incluant les taxes, datée du 16 janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe Corp.* », au montant de 13 158,71 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet d'aménagement d'un skate-parc et d'une pumptrack.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



50-02-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

7.2 - Fin d'emploi / Monsieur Gaston Ouellet / Entretien / Complexe récréatif / Temps partiel

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a embauché monsieur Gaston Ouellet au poste d'entretien à temps partiel pour l'entretien intérieur et extérieur du Complexe récréatif, tel qu'il appert à la résolution 30-01-2025 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs, madame Isabelle Toutant, de mettre fin à l'emploi de monsieur Gaston Ouellet au poste d'entretien à temps partiel en date du 31 janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **CONFIRMER** la fin d'emploi de monsieur Gaston Ouellet au poste d'entretien à temps partiel en date du 31 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51-02-2025

7.3 - Embauche / Monsieur Michel Talbot / Entretien / Complexe récréatif / Temps partiel

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite doter un poste temporaire d'entretien à temps partiel pour l'entretien intérieur et extérieur du Complexe récréatif ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs, madame Isabelle Toutant, de procéder à l'embauche de monsieur Michel Talbot au poste temporaire d'entretien à temps partiel à compter du 3 février 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **AUTORISER** l'embauche de monsieur Michel Talbot au poste temporaire d'entretien à temps partiel selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-02-2025

7.4 - Embauche / Madame Juliane Ouellet / Monitrice de natation et sauveteuse / Temps partiel

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite embaucher un nouveau moniteur de natation et sauveteur à la piscine du Complexe récréatif dans le but de bonifier son offre de services ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs, madame Isabelle Toutant, de procéder à l'embauche de madame Juliane Ouellet au poste de monitrice de natation et de sauveteuse à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des conseillers de :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- **AUTORISER** l'embauche de madame Juliane Ouellet au poste de monitrice de natation et sauveteuse à temps partiel selon la convention collective en vigueur à compter du 3 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53-02-2025

7.5 - Embauches / Camp de jour Le Tsunami / Été 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station offrira un service de camp de jour et un club Ado à l'été 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche des coordonnateurs pour le camp de jour ;

ATTENDU la recommandation de la directrice du service des loisirs, madame Isabelle Toutant, de procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- Madame Émilie Hamel, coordonnatrice ;
- Madame Mégan Brousseau, coordonnatrice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** l'embauche des personnes mentionnées ci-dessus pour le camp de jour de l'été 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-02-2025

7.6 - Adoption / Camp de jour / Politique de valorisation des saines habitudes de vie

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a à cœur de promouvoir de saines habitudes de vie dans le cadre des activités du camp de jour ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter une politique de valorisation des saines habitudes de vie pour orienter les choix d'activités dans la programmation de son camp de jour ;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique de valorisation des saines habitudes de vie est nécessaire pour permettre d'obtenir la certification de l'Association des camps du Québec ;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs madame Isabelle Toutant recommande l'adoption de la Politique, tel que proposée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite Politique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers de :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- **ADOPTER** la Politique de valorisation des saines habitudes de vie du camp de jour de Laurier-Station.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

55-02-2025

8.1 - Acceptation des comptes à payer / Service incendie en commun / Janvier 2025

ATTENDU QU'une copie des comptes du mois de janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48h avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE les comptes à payer du mois de janvier 2025 pour le Service d'incendie en commun s'élèvent à 60 772,11 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2025 pour le Service d'incendie en commun au montant de 60 772,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h14.

Trois (3) citoyens présents adressent des questions aux membres du conseil.

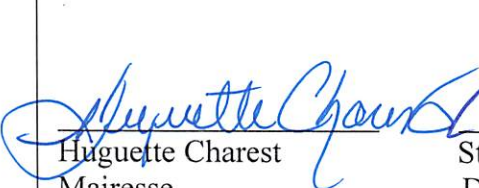
56-02-2025

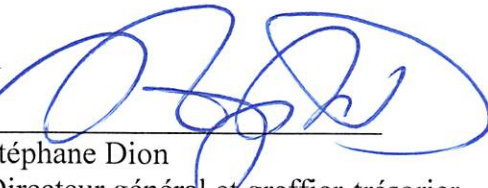
11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Huguette Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.


Huguette Charest
Mairesse


Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier